



## JAF - Avocat pour enfants mineurs

-----  
Par Sandrine0108

Bonjour, Je voudrais savoir quel est l'intérêt de demander un avocat commis d'office pour l'audition des mineurs dans le cadre d'une demande de changement de mode de garde (pour ados de 14 et 16 ans). Merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Cela permettra aux enfants d'avoir leur propre avocat qui les aidera à défendre leur point de vue et les accompagnera dans le bureau du juge.

L'avocat sera soumis au secret professionnel même à l'égard des parents, les enfants pourront donc lui parler librement.

-----  
Par kang74

Bonjour

Dans tous les cas, une audition de l'enfant peut être impressionnante : avec un avocat, ils ne seront pas seuls. Et on peut parfois leur faire dire ce qu'ils n'ont pas dit, ou interpréter leur propos dans le compte rendu qui sera à la disposition des deux parents .

Un avocat leur permettra de préparer cette entrevue , saura au préalable ce qu'ils veulent dire et y veillera, leur expliquera comment cela va se passer exactement.

C'est vraiment un plus pour l'enfant, qui aura une certaine liberté de dire sans pression et en toute connaissance de cause .

-----  
Par Sandrine0108

Merci pour cette réponse. Le parent demandeur peut-il influencer l'avocat des enfants ? le parent demandeur a-t-il une interaction avec l'avocat demandé pour les enfants ?

-----  
Par kang74

Non , c'est l'avocat de l'enfant, c'est justement pour se protéger de TOUTE pression qu'il est au service de son ou ses clients : les enfants .

-----  
Par Sandrine0108

Ok merci. Je ne comprends pas bien car c'est le parent qui n'a pas eu ce qu'il souhaitait qui demande un avocat pour les enfants. Donc si l'avocat n'écoute pas les parents mais vraiment que les enfants c'est parfait; Merci bien pour votre réponse.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Le parent demandeur peut-il influencer l'avocat des enfants ?

Non, et ce d'autant plus que les avocats désignés d'office pour assister un mineur sont spécialisés.

le parent demandeur a-t-il une interaction avec l'avocat demandé pour les enfants ?  
Non, sauf éventuellement s'il amène l'enfant à son cabinet, ils peuvent se saluer.

L'enfant est le client de l'avocat. Le secret professionnel auquel est soumis un avocat est d'une très grande rigueur. L'avocat travaille dans le seul intérêt de son client et si l'enfant a le discernement requis l'avocat travaillera conformément aux consignes de l'enfant.

Si nécessaire l'avocat remettra à leur place les personnes tentant de s'ingérer entre son client et lui.

-----  
Par Sandrine0108

Merci bien pour votre réponse. C'est rassurant.

-----  
Par kang74

Il est possible que l'autre parent pense que les enfants soient sous influence .  
Il n'est pas surprenant que les adolescents sachent adapter leurs discours selon le parent en face .

-----  
Par Sandrine0108

Ah d'accord ... je comprends alors la démarche. Merci. Nous ne sommes pas inquiets alors, je voulais comprendre le but de la démarche de l'autre parent, je comprends mieux. Merci